



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2006/6
21 juillet 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des problèmes douaniers
intéressant les transports

Groupe spécial informel d'experts des aspects théoriques
et techniques de l'informatisation du régime TIR

Dixième session
Genève, 25 et 26 septembre 2006

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA DIXIÈME SESSION*

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève
le lundi 25 septembre 2006 à 10 heures

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2006/6

* Le présent document a été soumis par la Division des transports après la date limite.

Conformément aux procédures d'accréditation qui s'appliquent à toutes les réunions se tenant au Palais des Nations, les participants sont priés de remplir la formule d'inscription ci-jointe (qui est aussi disponible sur le site Internet de la CEE à l'adresse www.unece.org) et de la renvoyer dûment remplie **au plus tard le 1^{er} septembre 2006** à la Division des transports de la CEE, soit par télécopie (+41-22-917 0614) soit par courrier électronique (andre.sceia@unece.org). Avant la session, les participants qui ne sont pas titulaires d'un badge d'accès de longue durée sont priés de se présenter au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé au portail de Pregny (voir plan ci-joint), afin d'obtenir une plaquette d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 72403).

2. Activités du Groupe d'experts

- | | | |
|----|---|--|
| a) | Rapport de la réunion d'experts douaniers d'Ankara | ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2006/
Document sans cote n° 4 |
| b) | Modèle de référence du régime TIR | ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2006/7
Version 1.6.a |
| c) | Projets futurs de modèle de référence du régime TIR | ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2006/8
ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2006/9
ECE/TRANS/WP.30/2006/1 |

3. Questions diverses

4. Date et lieu de la prochaine session

5. Rapport

Annexe 1: Questions en suspens

Annexe 2: Décisions relatives aux questions en suspens

* * *

II. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

1. Le Groupe spécial informel d'experts des aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR (ci-après dénommé le «Groupe d'experts») souhaitera sans doute adopter son ordre du jour (ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2006/6).

Point 2 Activités du Groupe d'experts

a) Rapport de la réunion d'experts douaniers d'Ankara

2. À l'aimable invitation du Sous-secrétariat aux douanes de la République de Turquie, des experts des douanes et des technologies de l'information représentant la Commission européenne, la Finlande, la Lituanie, les Pays-Bas, la Serbie et la Turquie se sont réunis à Ankara les 27 et 28 juin 2006. Le secrétariat TIR était aussi présent. Le Groupe d'experts souhaitera sans doute examiner le rapport informel de cette réunion, qui est reproduit dans le document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2006/et le document sans cote n° 4.

b) Modèle de référence du régime TIR

3. À l'issue de la neuvième session du Groupe d'experts, le secrétariat a été prié de mettre à jour le modèle de référence du régime TIR, de telle façon qu'il reflète toutes les décisions prises pendant la session. Dans le même temps, le secrétariat a été prié de retirer toute incohérence éventuelle du texte du modèle de référence. La version mise à jour est reproduite dans le document TRANS/WP.30/GE.1/2006/7, version 1.6.a. Le Groupe d'experts souhaitera sans doute entériner les modifications au modèle de référence ainsi adoptées.

c) Projets futurs de modèle de référence du régime TIR

Questions: 41, 64 et 65

4. Le Groupe d'experts souhaitera sans doute examiner et modifier le document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2006/8, qui contient une mise à jour de l'introduction du chapitre 2, telle qu'elle a été demandée par le Groupe de travail (auquel il a en fait été soumis sous la cote ECE/TRANS/WP.30/2006/8), et le document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2006/9 qui contient un projet de chapitre sur les prescriptions applicables au commerce électronique, préparé par les experts des douanes et des technologies de l'information lors de leur réunion d'Ankara.

5. Alors que le premier document a pour objet de décrire dans le détail le projet de régime TIR électronique et d'indiquer la façon dont il devrait évoluer, le second définit les prescriptions applicables à ce projet sous la forme d'une analyse des cas d'utilisation.

6. En ce qui concerne la mise en œuvre étape par étape du projet de régime TIR électronique (point 41), les experts présents à Ankara ont estimé que les deux étapes retenues jusqu'ici pouvaient être considérées comme deux modules distincts, de sorte que les pays qui souhaiteraient en grouper la mise en œuvre, par exemple pour en réduire le coût, pourraient le faire. Le Groupe d'experts souhaitera sans doute examiner cette question.

7. En outre, le Groupe d'experts souhaitera sans doute aussi examiner les différentes façons dont le régime TIR électronique pourra permettre l'échange entre les autorités douanières d'informations avancées sur les marchandises avant notification (point 65). Pour ce faire, le Groupe d'experts souhaitera sans doute examiner le document ECE/TRANS/WP.30/2006/1, que le WP.30 n'avait pas examiné lors de ses précédentes sessions.

Point 3 Questions diverses

8. Le Groupe d'experts souhaitera sans doute être informé des autres questions relatives à l'informatisation du régime TIR, par exemple le projet pilote TIR/NCTI de la Communauté européenne, l'évolution des projets concernant l'ITDB ou encore les progrès de l'OMD dans la mise au point d'un modèle applicable aux données de transit.

Point 4 Date et lieu de la prochaine session

9. Le Groupe d'experts souhaitera sans doute fixer la date et le lieu éventuels de sa prochaine session, qui doit se tenir au printemps 2007.

Point 5 Rapport

10. Pendant la session, le secrétariat prendra note de toutes les questions soulevées et de toutes les décisions prises (entérinées) par le Groupe d'experts. Elles feront l'objet d'une liste annexée au projet de rapport qui sera publié et distribué peu après la réunion. Le rapport sera aussi soumis à l'approbation du Groupe de travail.

* * *

ANNEXE 1 – QUESTIONS EN SUSPENS

N°	Point	Description	Dates	Source	Décision(s) connexe(s)	Question résolue
41	Chapitre 2	À la suite de la décision du WP.30 concernant l'élaboration du projet étape par étape, le Groupe d'experts souligne la nécessité d'établir une description détaillée du produit final, afin de pouvoir scinder le travail en plusieurs étapes.	1 ^{er} et 2 mars 2004	Groupe d'experts (Genève)	78, 94, 100, 108, 109 et 60	0
64	Prescriptions en matière de commerce électronique	Proposition: nouveau chapitre 2 et prescriptions en matière de commerce électronique contenues dans le Modèle de référence (document ExG/COMP/2005/7).	17 janvier 2005	IRU	105	0
65	Introduction du chapitre 2	Le Groupe d'experts se demande quelle serait la meilleure solution pour diffuser des renseignements avancés sur les marchandises (donner des informations à la demande ou non?)	14 et 15 novembre 2005	Groupe d'experts (Genève)	107	0

ANNEXE 2 – DÉCISIONS CONCERNANT LES QUESTIONS EN SUSPENS

Décision n°	Question n°	Description	Date	Source	Version ¹
60	41	Le Groupe d'experts demande au secrétariat de prendre en considération les différents avis exprimés pendant la session et d'établir un projet de prescription du projet eTIR, qui précise les différentes étapes à suivre afin d'arriver à l'objectif final d'une informatisation du carnet TIR pour la totalité de son cycle de vie.	1 ^{er} et 2 mars 2004	Groupe d'experts (Genève)	
78	41	Le Groupe d'experts demande au secrétariat d'établir pour sa prochaine session un document qui tienne compte de ses observations. Il est prévu que l'Union européenne collabore à la préparation de ce document.	28 et 29 juin 2004	Groupe d'experts (Varsovie)	
94	41	Le Groupe d'experts communiquera au secrétariat des observations écrites concernant le document ExG/COMP/2004/23. Ces observations, qui seront accompagnées de propositions de rechange concrètes, devraient être soumises suffisamment à l'avance pour que le secrétariat puisse établir à temps les documents de la session suivante.	26 et 27 octobre 2004	Groupe d'experts (Genève)	

¹ Cette colonne indique dans quelle version du modèle de référence les résultats de la décision figureront pour la première fois.

Décision n°	Question n°	Description	Date	Source	Version ¹
100	41	Le Groupe d'experts a demandé au secrétariat de collaborer avec la Commission européenne en vue de lui soumettre, à sa prochaine session, un document reprenant à la fois les idées figurant dans l'exposé de la Commission et des éléments du document ExG/COMP/2004/23.	26 et 27 mai 2005	Groupe d'experts (Genève)	
105	64	Le Groupe d'experts décide de se reporter au document ExG/COMP/2005/7, le cas échéant, pour l'élaboration du chapitre 2 du Modèle de référence.	14 et 15 novembre 2005	Groupe d'experts (Genève)	
107	65	Le Groupe d'experts demande qu'un document concis portant sur les différentes possibilités d'échanges de renseignements avancés sur les marchandises soit soumis au WP.30.	14 et 15 novembre 2005	Groupe d'experts (Genève)	
108	41	Le Groupe d'experts demande au secrétariat de soumettre une version révisée du document TRANS/WP.30/GE.1/2005/2 au WP.30 aux fins d'examen.	14 et 15 novembre 2005	Groupe d'experts (Genève)	
109	41	Le Groupe d'experts charge le secrétariat de poursuivre ses travaux en se fondant sur la version révisée du document TRANS/WP.30/GE.1/2005/2 et de rédiger un document sur les moyens éventuels de parvenir à une informatisation complète du régime eTIR.	14 et 15 novembre 2005	Groupe d'experts (Genève)	



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Please Print

Conference Registration Form

Date: _____

Please fax this completed form to the Host Secretariat and **BRING THIS ORIGINAL** with you to Geneva.
An additional form is required for spouses.

Title of the Conference

Informal Ad hoc Expert Group on Conceptual and Technical aspects of Computerization of the TIR Procedure, 10th session

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr. Family Name _____ First Name _____
 Mrs. _____
 Ms. Date of Birth: / / (dd/mm/yyyy)

Participation Category

Head of Delegation	<input type="checkbox"/>	Observer Organization	<input type="checkbox"/>	Participation
Delegation Member	<input type="checkbox"/>	NGO (ECOSOC Accred.)	<input type="checkbox"/>	From <input type="text" value="25 septembre 2006"/>
Observer Country	<input type="checkbox"/>	Other (Please Specify Below)	<input type="checkbox"/>	Until <input type="text" value="26 septembre 2006"/>

Do you have a badge issued as a mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a long-duration conference badge issued at Geneva. If so, PLEASE TICK HERE

Document Language Preference English French Other

Origin of Identity Document Passport or ID Number Valid Until

Official telephone N°. Fax N°. Official Occupation

Permanent official address

Address in Geneva

Email Address

<p>On Issue of ID Card</p> <p>Participant Signature</p> <input type="text"/> <input type="text"/> <p style="text-align: center;">Date</p> <input type="text"/>	<p>Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.</p> <p>Please PRINT your name on the reverse side of the photograph</p>	<p>PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO, IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON PHOTO</p>	<p>Security Use Only</p> <p>Card N°. Issued</p> <input type="text"/> <p>Initials, UN Official</p> <input type="text"/>
---	--	---	--

